

Animateur d'Équitation

NIVEAU 3

CODE RNCP 34491 – CODE DIPLÔME 56X33501

Formation active jusqu'au 02 mars 2023, demande de renouvellement en cours d'instruction auprès de France Compétences

Lien site FFE : <https://metiers.ffe.com/animateur-ae/>

OBJECTIFS

- ✓ Assurer l'accueil des différents publics et la promotion des activités et des animations d'un établissement équestre,
- ✓ Participer à l'encadrement des activités équestres jusqu'aux premiers niveaux de compétition en assurant la sécurité des pratiquants, des tiers et des équidés,
- ✓ Assurer l'entretien des équidés et des infrastructures pour permettre leur utilisation en respectant les principes du bien-être animal, les règles d'hygiène et de sécurité et la réglementation en vigueur,
- ✓ Obtenir le Titre à Finalité Professionnelle Animateur d'Équitation.

PRÉ-REQUIS

- ✓ Être âgé de 16 ans minimum,
- ✓ Être titulaire de l'attestation « prévention et secours civiques de niveau 1 » (PSC1) ou « attestation de formation aux premiers secours » (AFPS) ou d'une attestation reconnue équivalente par la réglementation en vigueur ;
- ✓ Présenter un certificat médical de non contre-indication à la pratique et à l'encadrement de l'équitation datant de moins d'un an à la date de l'entrée en formation ;
- ✓ Être titulaire de l'un des diplômes suivants délivré par la FFE :
 - Galop 5 de cavalier ou de pleine nature (formation sur 1 an)
 - Galop 3 de cavalier ou de pleine nature (formation sur 2 ans)



ENTREPRISES D'ACCUEIL

Centres équestres, écoles d'équitation.

Rythme d'alternance

2 jours par semaine (hors vacances scolaires), (calendrier transmis au candidat et futur employeur).

Hors alternance : stage obligatoire de 294 heures.

Septembre
2023

début de formation

490

heures de formation

Durée : 1 an

12

lieux de formation

Août
2024

fin de formation



CONTENU DE LA FORMATION

- ✓ Module 1 : Prise en charge des publics et encadrement des activités équestres – 240h
- ✓ Module 2 : Maîtrise des techniques équestres – 100h
- ✓ Module 3 : Soins et entretien des équidés et des infrastructures – 80h
- ✓ Module 4 : Gestion des activités, environnement institutionnel et réglementaire – 70h



HANDICAP

Contactez le référent Handicap du CFA

formation.ara@cre.ffe.com

06 29 96 06 06

Plus d'informations sur notre site internet

www.centredeformation-creara.com et

www.monparcourshandicap.gouv.fr

APRÈS LA FORMATION

- ✓ Accès à l'emploi d'animateur d'équitation (emploi de catégorie 1 dans la convention collective du personnel des centres équestres), à titre permanent, occasionnel ou saisonnier),
- ✓ Poursuite d'études : *BPJEPS Activités Équestres* (niveau 4)

MÉTHODE PÉDAGOGIQUE MOBILISÉE

- ✓ Présentations théoriques interactives.
- ✓ Interventions de professionnels et cavaliers de haut niveau.
- ✓ Mise en situation pratique, à cheval et autour du cheval.
- ✓ Visites d'entreprises et participation à des événements professionnels.
- ✓ Travaux en groupe.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Durant la formation : évaluations formatives à l'issue des périodes définies dans le livret d'apprentissage,

Certifications finales :

La certification comporte 3 Unités Capitalisables (UC)

UC1 : Participer au fonctionnement et à l'entretien de la structure équestre.

UC2 : Participer à l'animation et à l'encadrement des activités équestres en sécurité.

UC3 : Mobiliser les techniques professionnelles permettant d'assurer le travail d'entretien, les soins et le bien-être de la cavalerie d'école.

Une UC correspond à un bloc de compétences mentionné au I de l'article L. 6323-6 du code du travail.

L'obtention d'une UC donne lieu à la délivrance par la FFE d'une attestation de réussite. Les UC ainsi délivrées sont acquises définitivement

Les attestations de réussite peuvent être délivrées par voie électronique.

Une attestation de suivi de formation sera délivrée en fin de formation.

1^{ère} promotion en 2022-2023,

Indicateurs à venir (Taux de réussite, Insertion professionnelle, poursuite d'études, satisfaction).

LA REMUNERATION DES APPRENTIS



Rémunération 1 ^{re} année d'exécution du contrat			
Moins de 18 ans 27% du SMIC 461,51 €	De 18 ans à 20 ans 43% du SMIC 734,99 €	De 21 ans à 25 ans 53% du SMIC 905,92 €	26 ans et plus 100% du SMIC 1709,28 €
Rémunération 2 ^e année d'exécution du contrat			
Moins de 18 ans 39% du SMIC 666,62 €	De 18 ans à 20 ans 51% du SMIC 871,73 €	De 21 ans à 25 ans 61% du SMIC 1042,66 €	26 ans et plus 100% du SMIC 1709,28 €
Rémunération 3 ^e année d'exécution du contrat			
Moins de 18 ans 55% du SMIC 940,10 €	De 18 ans à 20 ans 67% du SMIC 1145,22 €	De 21 ans à 25 ans 78% du SMIC 1333,24 €	26 ans et plus 100% du SMIC 1709,28 €

SMIC brut au 01/01/2023
1 709,28 € /mois sur 35 heures
Soit 11,27 € / heure

- La majoration vis-à-vis de l'âge intervient le 1^{er} jour du mois suivant le jour où l'apprenti(e) atteint 18, 21 et 26 ans.
- L'apprenti(e) touche soit un pourcentage du SMIC, soit le salaire minimum conventionnel correspondant à l'emploi occupé, s'il est plus favorable

**Succession de contrats chez le même employeur
ou chez un nouvel employeur**

**La rémunération sera...
au moins égale à celle de la dernière année d'exécution du
contrat précédent lorsque le diplôme a été obtenu**



AUTRES AVANTAGES (pour apprentis)

- Frais annexes (sous conditions)
 - Hébergement (6 €/nuitée)
 - Restauration (3 €/repas)
 - Acquisition d'un 1er équipement (jusqu'à 500 €)
- Permis de conduire (500 €)
Pour tout(e) apprenti(e) majeur(e)
inscrit(e) à une auto-école

Une carte d'étudiant des métiers
pour bénéficier de réductions réservées aux
étudiants

Le Pass' Région jusqu'à 25 ans
(validation auprès du CFA)

DROITS ET DEVOIRS DES APPRENTIS

<https://www.centredeformation-creara.com/devenir-apprenti>

TARIFS : (base 7900 euros net de taxe)

Formation financée par l'OPCO de l'employeur, gratuité de la formation pour l'apprenti,

Autres : Formation également éligible au CPF, sous contrat de professionnalisation (voir rubrique Formation Continue),

Financement possible par le Conseil Régional Auvergne Rhône Alpes sur prescription de votre mission locale ou pôle emploi.

MODALITÉS D'INSCRIPTION ET DÉLAIS D'ACCÈS

- ✓ Avoir transmis son dossier de candidature complet.
- ✓ Passer les tests de sélection + entretien individuel avec le responsable de formation (sur rdv individuel), contacter l'UFA;
- ✓ Délais d'accès : signature d'un contrat possible 3 mois avant le début de la formation, ou après selon le
- ✓ diagnostic de positionnement établi..
Avoir trouvé un employeur pour signer un contrat d'apprentissage

Encore plus d'aides à découvrir sur

www.1jeune1solution.gouv.fr

LIEUX DE FORMATION

* Projet 2023 (sous réserve d'agrément)

Dept	Unité de Formation par Apprentissage	Adresse	site
01	EQUITANNAZ	1607 Route de Pougny 01630 Peron	https://www.equitannaz.com/
01	ESPACE CHEVAL	323 St Oyen 01370 Courmangoux	https://espace-cheval.fr/
01	Écurie Equ'AIN*	1 Chem. de l'Île, 01700 Miribel	https://www.equain.fr/
03	L'ÉTRIER DE VILLEBRET	349 rue de la Guette - 03310 VILLEBRET	https://etrierdevillebret.wixsite.com/aller
07	ECURIE DES ESSES	Pont Martel 07110 Montréal	https://www.facebook.com/ecuriedesesses/
26	ECOLE DES ECUYERS	25 Chemin des carrières 26230 Chamaret	http://www.centreequestrepeyron.com/
38	CENTRE EQUESTRE DE BY	Route de By 38510 Courtenay	https://centre-equestre-de-by.fr/
42	EQUIT ASTREE <small>Projet 2023</small>	507 route de la Grand-Grange 42130 St Etienne le Molard	https://www.equitastree.com/
42	LAP SAINT ANDRE et CENTRE EQUESTRE DE LA ROCHE	1 rue du petit Lavoir 42450 Sury Le Comtal Lieu dit "La Roche" 42680 St Marcellin En Forez	https://www.lycee-saintandre.fr/ https://www.centre-equestre-laroche.com/
69	PONEY CLUB DE CENVES	244 rue le crochet, 69840 Cenves	http://www.poney-club-cenves.com/
69	INSTITUT SANDAR-LA SALLE et CLUB HIPPIQUE DE POLLIONNAY	392, chemin de la Sablière 69760 Limonest Route de la Cozonière 69290 Pollionnay	https://www.sandar.org/ https://www.clubhippiquepollionnay.com/
74	Écurie des 2 Cœurs	336 Rte de Chez Robbe, 74570 Fillière	https://www.facebook.com/people/Ecurie-des-deux-coeurs/100057189111056/



CONTACT CFA REGIONAL

CFA Comité Régional d'Équitation Auvergne-Rhône-Alpes

Maison Régionale des Sports

68 avenue Tony Garnier CS 21001

69304 Lyon cedex 07

Tel : **06.29.96.06.06**

formation.ara@cre.ffe.com

Numéro UAI : 0 0114 60 G

Numéro Siret : 833 648 496 000 28

OF enregistré sous le numéro de déclaration d'activité 84010220101 auprès du préfet de région Auvergne Rhône Alpes, cette déclaration ne vaut pas agrément de l'Etat.